



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allergies

Question écrite n° 49035

Texte de la question

M. Pierre Lang attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'explosion des allergies. Un Français sur trois serait allergique, et dans 50 % des cas, il s'agit d'une allergie respiratoire. La pollution de notre environnement est une cause majeure du développement des allergies respiratoires, mais le mélange toxique pour la santé des pollens et de la pollution ne fait pas l'objet de recherches suffisantes, ni d'une réelle prise en compte par les politiques publiques. Les particules fines facilitent en effet la pénétration des allergènes dans les voies respiratoires, donnant lieu à des manifestations allergiques variées qui peuvent s'avérer très invalidantes pour les malades. Or, l'orientation affichée actuellement en faveur d'une végétalisation accrue des grandes villes semble ignorer la présence permanente de taux élevés de pollution urbaine, et donc les effets négatifs sur la santé des citadins de l'accroissement des taux de pollens dans cet air contenant également de nombreuses particules fines. Ces mesures de végétalisation des villes ne s'accompagnent pas d'une réduction significative de la pollution automobile. En l'état actuel des choses, elles ne feront donc qu'aggraver la prévalence des allergies chez les citadins. Il lui demande si elle entend prendre en compte le problème des allergies en milieu urbain, en intervenant davantage sur la dimension de santé publique, pour que la végétalisation des villes ne se fasse pas au détriment de leurs habitants, qui subissent déjà les effets néfastes du mélange des pollens et des particules fines.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lang](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49035

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mai 2009, page 4496

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)